



SNUipp/FSU 62  
16 rue A. Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : snu62@snuipp.fr  
site : http://62.snuipp.fr

# Promos 2012-2013

## Fiche de contrôle syndical

Nom :  
Prénom :  
Nom de jeune fille :  
Date de naissance :  
Ecole :  
Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél perso : Tél école :  
Adresse mail : @

Echelon actuel :  
depuis le :

Ancienneté Générale de Service (AGS) :

AGS au 31/12/12 si vous êtes instit

AGS au 31/08/12 si vous êtes PE

.....ans.....mois.....jours

Note d'inspection (**avant** le 01/09/12) :

Date d'inspection : \_\_\_\_\_

A retourner à : **SNUipp  
Pas de Calais Délégués  
du personnel promos  
2012-2013**

Maison des Sociétés  
16 rue A. Briand 62000 Arras  
(pour les non-syndiqués, joindre une  
enveloppe timbrée)

Je demande à la section Pas de Calais du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 & 27 de la loi du 6/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à : SNUipp 62, Maison des Sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature

## Barème des derniers promus, l'an dernier 2011-2012

# Instits

échelon	Barème du dernier promu	indice
10 <sup>ème</sup> Choix	52,242	469
10 <sup>ème</sup> Mi-choix	51,183	
11 <sup>ème</sup> Choix	59,322	515
11 <sup>ème</sup> Mi-choix	59,189	

Valeur du point d'indice brut de la Fonction Publique depuis le 01-07-2010 :  
► 55,5635 € annuel  
► soit 4,63 € brut mensuel.

carrière du professeur des écoles			
échelon	Grand choix	choix	ancienneté
du 1 au 2		3 mois	
du 2 au 3		9 mois	
du 3 au 4		1 an	
du 4 au 5	2 ans	2 a 6 m	
du 5 au 6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 6 au 7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 7 au 8	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 8 au 9	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
du 10 au 11	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m

carrière de l'instituteur			
échelon	choix	mi-choix	ancienneté
du 7 au 8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 8 au 9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 9 au 10	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 10 au 11	3 ans	4 a	4 a 6 m

carrière du professeur des écoles hors classe		indice FP	
échelon	temps de passage	5 <sup>ème</sup>	695
du 5 au 6	3 ans	6 <sup>ème</sup>	741
du 6 au 7	3 ans	7 <sup>ème</sup>	783

Le passage à la hors classe est connu fin avril.

Le barème : (2 X l'échelon) + la note  
1 point supplémentaire pour les directeurs d'école en exercice ; 1 point supplémentaire pour les collègues exerçant en Education prioritaire depuis 3 ans.

Exemple : (2 X 11) + 20 = 42

De nombreux collègues sont dans cette situation ; c'est alors l'AGS qui fait la différence.

Actuellement dans le Pas de Calais, environ 310 collègues sur 8 850 sont dans la hors classe !

# PE

échelon	Barème du dernier promu	indice F.P.
5 <sup>ème</sup> Grand Choix	29,000	439
6 <sup>ème</sup> Choix	32,000	467
6 <sup>ème</sup> Grand Choix	34,833	
7 <sup>ème</sup> Choix	38,000	495
7 <sup>ème</sup> Grand Choix	39,167	
8 <sup>ème</sup> Choix	45,000	531
8 <sup>ème</sup> Grand Choix	48,000	
9 <sup>ème</sup> Choix	52,000	567
9 <sup>ème</sup> Grand Choix	59,561	
10 <sup>ème</sup> Choix	63,167	612
10 <sup>ème</sup> Grand Choix	68,903	
11 <sup>ème</sup> Choix	70,411	658
11 <sup>ème</sup> Grand Choix	74,794	

### ► Etes-vous promuable ?

Les tableaux de déroulement de carrière vous indiquent le temps nécessaire pour le passage à l'échelon supérieur, ajoutez ce temps à la date d'effet de votre dernière promotion. Vous êtes promuable si la date obtenue tombe

- pendant l'année civile 2013 pour les instituteurs

- pendant l'année scolaire 2012/2013 pour les professeurs d'école.

Pour chaque passage d'échelon, 30% des promouvables le seront au grand choix, 50% au choix des 70% restant, les autres à l'ancienneté.

### ► Comment est calculé le barème ?

**barème = AGS + (note x 2)**

**AGS** : Ancienneté Générale de Service fonction publique

- au 31/12/2012 pour les instituteurs

- au 31/08/2012 pour les professeurs d'école

(1 an = 1 point, 1 mois = 30 jours, 1 jour = 1/360<sup>ème</sup>).

exemple : AGS de 5a 6m 12j =  
5 + [(6 x 30) : 360] + (12 : 360)  
= 5,53

La note est arrêtée au  
31/08/2012